

Conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement

Jeudi 15 septembre 2016

Vœu relatif à la plantation d'un Arbre de la laïcité dans le 2^e arrondissement déposé par Catherine MICHAUD (UDI) et Olivier MAILLEBUAU (PRG)

Considérant que le budget participatif constitue un dispositif innovant sur l'ensemble de la Ville de Paris permettant aux citoyen-nes de proposer et de voter chaque année des projets qui seront financés à hauteur de 5 % du budget d'investissement de la Ville de Paris, soit un demi-milliard d'euros sur l'ensemble de la mandature,

Considérant que le 2^e arrondissement a été particulièrement mobilisé pour la dernière édition du Budget participatif 2015 avec 13 projets proposés et retenus suite au vote des citoyen-nes du 2^e arrondissement,

Considérant l'existence d'une procédure de suivi des projets retenus impliquant les porteurs de projets, les acteurs de la concertation et des représentants des élus de l'arrondissement permettant une coordination dans la mise en œuvre desdits projets,

Considérant que, parmi les projets retenus dans le 2^e arrondissement dans le cadre du Budget participatif 2015, l'un d'entre eux est intitulé « *Arbre de la laïcité* » et qu'il consiste à planter un Arbre dans le 2^e arrondissement dédié à la laïcité, avec une « *plaque* » expliquant la symbolique de cette plantation,

Considérant le caractère universaliste, fédérateur, inédit et symbolique de ce projet,

Considérant que cette idée de plantation s'inspire de la tradition des « *Arbres de la liberté* » qui ont fleuri dans les lendemains de la Révolution française et s'inscrit également dans la démarche des « *28 Arbres contre le terrorisme* » plantés par la Ville de Paris à la Cité Universitaire le 8 mai 2016,

Considérant que ce projet de plantation constitue un acte de commémoration de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, raison pour laquelle les plantations ont généralement lieu le 9 décembre,

Considérant les débats qui ont porté sur la laïcité postérieurement au dépôt de ce projet, notamment en réaction aux attentats qui ont frappé notre pays,

Considérant les nécessaires éclaircissements de la notion de « laïcité », valeur détournée par certains mouvements extrémistes y compris dans le 2^e arrondissement, comme l'atteste le déroulement de manifestations non autorisées organisées Place de la Bourse le 18 janvier 2015 et le 30 juin 2015 par une organisation malheureusement dénommée « *Riposte laïque* »,

Considérant que la laïcité est une valeur fondamentale de la République,

Considérant que, comme le rappelait le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans ses documents pédagogiques d'accompagnement de la célébration du 110^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, « *la laïcité est un socle historique de l'égalité entre les élèves à l'école* »,

Sur proposition de Catherine MICHAUD (UDI) et d'Olivier MAILLEBUAU (PRG), avec le soutien de Véronique LEVIEUX (PS), de Maxime DES GAYETS (PS) et de Brice ALZON (LR), en coordination avec le porteur du projet participatif concerné, le Conseil du 2^e arrondissement de Paris propose que :

- 1- L'inauguration de cet Arbre ait lieu un 9 décembre, journée qui est non seulement la date anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat mais également, depuis 2015, la date officielle de la « *Journée annuelle de la laïcité à l'école* » ;
- 2- Le texte d'accompagnement qui sera inscrit sur la plaque commémorative contienne une définition de la laïcité directement inspirée de la loi du 9 décembre 1905 ;
- 3- Les élèves des établissements scolaires de l'arrondissement soient conviés, dans la mesure du possible, à l'inauguration de cet Arbre de la laïcité ;
- 4- Une vigilance soit effective, y compris dans la détermination du lieu de plantation, afin de prévenir toute dégradation potentielle de cet Arbre qui portera symbole républicain.